

# Conditions Générales de Vente

## Animations départementales

### CODEP EPGV 33

#### **Article 1 : Préambule**

##### Article 1.1 : Présentation du CODEP EPGV 33

Le Comité Départemental d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire de Gironde (CODEP EPGV 33) est un organe déconcentré de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) ayant pour objet de promouvoir un mode de vie sain et actif de toute personne, quels que soient son âge et sa condition physique, par la pratique éducative dans un contexte d'éducation à la santé.

Par délégation, le CODEP EPGV 33 a pour objet de :

- Mettre en œuvre la politique fédérale ;
- Accompagner et favoriser la création et le fonctionnement des associations EPGV par tous les moyens ;
- Favoriser, coordonner, soutenir et accompagner l'organisation et le développement de son territoire ;
- Représenter la FFEPGV auprès des instances départementales représentantes de l'Etat, des collectivités territoriales, et autres institutions départementales ;
- Mettre en œuvre une stratégie de coopération et de mutualisation avec l'ensemble des acteurs de son territoire ;
- Participer activement à la mise en œuvre de la politique Fédérale ;
- Informer le grand public sur les avantages de pratiquer l'activité d'EPGV.

##### Article 1.2 : Désignation du vendeur

CODEP EPGV 33, immatriculé au registre des associations, sous le numéro SIREN 317 897 833, ayant son siège social au 96 rue de Beausoleil 33170 Gradignan France ; représenté par Madame Régine Joannes, Co-Présidente et représentante légale.

Téléphone – mail : 05 56 89 51 72 / [gironde@comite-epgv.fr](mailto:gironde@comite-epgv.fr)

Contrat d'assurance Raqvam Associations & Collectivités N° 2124996D souscrit par la FFEPGV auprès de la MAIF, 200 boulevard Salvador Allende 79038 NIORT CEDEX 9.

##### Article 1.3 Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la commercialisation par le CODEP EPGV 33 des animations départementales (hors séjour) à destination des :

- Éducateurs Sportifs à jour de leur licence ;
- Stagiaires en cours de formation CQP ALS AGEE (COREG EPGV NA), BP JEPS APT (CREPS de Talence et Lycée St Michel Blanquefort) ;
- Dirigeants des associations affiliées à la FFEPGV (affiliation à jour), ayant une licence EPGV à jour ;
- Adhérents des associations affiliées à la FFEPGV (affiliation à jour), ayant une licence EPGV à jour ;
- Non adhérents à la FFEPGV, pour les activités inhérentes à la COPN,
- Licenciés (adhérents, dirigeants et Éducateurs Sportifs) des autres départements de la Nouvelle-Aquitaine ayant une licence EPGV à jour, en fonction des places disponibles.

L'inscription à l'une de nos animations départementales implique l'acceptation de ces conditions générales, et l'adhésion à l'ensemble des conditions de vente décrites ci-dessous.

## **Article 2 : Prix**

### *Article 2.1 : Tarifs*

Les tarifs définis par animation départementale sont annoncés en euros, Toutes Taxes Comprises (TTC).

Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes, nos propres services au titre de la conception et de la réalisation des stages, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services.

Toutefois, dans certains cas, des frais ou prestations supplémentaires peuvent être payés directement sur place auprès du prestataire. Ces frais ou prestations supplémentaires peuvent ne pas être inclus dans le tarif défini : services alimentaires et boissons, hébergement, prestations extérieures.

### *Article 2.2 : Réduction*

Une réduction de 50% est appliquée aux stagiaires en formation CQP ALS AGEE (COREG EPGV NA), BP JEPS APT (CREPS de Talence et Lycée St Michel Blanquefort) pour leur participation aux stages départementaux à destination exclusivement des Éducateurs Sportifs.

## **Article 3 : Inscription / règlement**

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée (nombre de places limité) et ne sont effectives qu'après réception du règlement, paiement de préférence par CB à la fin du processus d'inscription.

L'inscription et le règlement s'opèrent sur la plateforme de vente ASSOCONNECT. L'inscription se réalise via des formulaires en ligne disponibles sur le site du CODEP EPGV 33 <https://codepepgv33.fr/> volets « Nos rencontres et Stages », rubrique « Dirigeants EPGV », « Éducateurs Sportifs EPGV » et « Activités de Pleine Nature ».

## **Article 4 : Annulation - modification de la prestation**

### *Article 4.1 : Conditions d'annulation*

Toute demande d'annulation ou de remboursement par le participant devra être adressée au CODEP EPGV 33 par tout moyen permettant d'en accuser réception.

**Annulation à 10 jours et plus avant l'animation départementale** : Si l'animation départementale est payante, remboursement à 100% de la somme. Ce délai permet de satisfaire les inscrits sur liste d'attente.

**Annulation à moins de 10 jours avant l'animation départementale** : pas de remboursement.

En cas de justifications avec certificat, la demande de remboursement sera examinée.

**Si le participant ne prévient pas de son désistement** : aucun remboursement ne sera accordé.

En cas de justifications avec certificat, la demande de remboursement sera examinée.

### *Article 4.2 : Minimum de participants*

Les tarifs indiqués ont été établis sur la base d'un minimum de participants indiqué lors de l'inscription. Dans le cas où ce nombre ne serait pas atteint, le CODEP EPGV 33 se réserve le droit d'annuler le stage et procédera au remboursement de la totalité de l'inscription.

## **Article 5 : Mise en application**

Les présentes Conditions Générales de Ventes ont été adoptées par le Comité Directeur du 23 juin 2025, ce qui déclenche sa mise en application.